

ANNEXE « B »

(Modifié : Juin 2016)

LES RÉGLEMENTS

(145-149-150-151-152-153-155 McLaughlin)
(27 Edmond, 50 Maplewood, 8 Pleasant)
(2380 Mountain)

Ces règles s'appliquent aux locataires et leurs visiteurs.

Cet appartement est loué pour loger _____ personne(s)

Nom(s): _____

1. Le loyer doit être payé par prélèvement automatique ou chèque postdaté pour la durée du bail.
2. Toutes fenêtres et portes doivent être fermées pendant le temps froid de l'hiver pour éviter que les lignes d'eau et les tuyaux gèlent.
3. Un rideau de douche en plastique doit être installé dans la salle de bain pour empêcher le dommage d'eau.
4. **Tous meubles doivent avoir des « coussins de feutre » (felt pads) dessous afin de ne pas briser le plancher flottant.**
5. Tous changements ou réparations à l'unité de location comme repeindre, placer du papier-peint ou n'importe quelles autres altérations exigent l'approbation écrite antérieure de la direction. Aussi, **« LES ANTENNES PARABOLIQUES (Satellite Dish) NE SONT PAS PERMIS »**
6. L'électricité doit rester branché jusqu'à la dernière journée de votre location même si vous déménagez plus tôt.
7. Aucun bruit pour déranger les voisins **en tout temps. Le temps silencieux débute à 22h00.** Vous êtes responsable de vos invités. Les «party» sont interdits.
8. Aucune serrures supplémentaires ne seront placées sur n'importe quelle porte des locaux et les serrures présentes ne seront pas changées sans le consentement du Propriétaire. Aucune clef en double n'est permise sans l'autorisation du propriétaire.
9. Les ordures doivent être scellées dans des sacs et placées dans les poubelles à l'extérieur. Les déchets ne doivent pas être placés dans les couloirs, dans les escaliers ou sur les balcons.
10. Seulement les arbres de Noël artificiels sont permis dû à la réglementation d'incendie et d'assurance.
11. Seulement les mobiliers pour la terrasse sont permis sur les balcons. Aussi, **« LES BARBECUES À GAZ OU CHARBON NE SONT PAS PERMIS DÛ À LA RÉGLEMENTATION D'INCENDIE ET D'ASSURANCE. »**
12. Les laveuses et sécheuses devront être utilisées entre 7h30 et 22h00 seulement.
13. La limite de vitesse, en tout temps, sur la propriété ne doit pas dépasser 20 km/h. Les voitures des locataires doivent être inscrites au bureau avec la plaque d'immatriculation.
 - a. Aucune voiture ou motocyclette qui cause du dommage à la surface du stationnement en raison des fuites d'huile ou autre ne sera permis sur la propriété.
 - b. Aucune réparation d'automobile n'est permise, sauf le changement de pneu.
 - c. Les voitures doivent être déplacées après les tempêtes de neige afin de permettre le déneigement du stationnement. Toutes voitures doivent fonctionner.

14. **PAR L'ORDRE DU PRÉVÔT DES INCENDIES**

***** AUCUNE MODIFICATION OU DÉBRANCHEMENT DES DÉTECTEURS DE FUMÉE SONT PERMIS *****

15. Les stores appropriés sont accrochés dans toutes les fenêtres. Les drapeaux, les draps, les affiches, les autocollants, etc., ne sont pas permis.

16. Le dépôt de garantie sera remboursé sur les conditions suivantes :

- a. Nettoyage de l'appartement qui doit atteindre les exigences de notre liste de vérification.
- b. Vérification qu'aucun dommage n'a été fait aux appareils électroménagers ou à l'intérieur de l'appartement à l'exception de l'usure raisonnable.
- c. Toutes clés doivent être retournées.
- d. Tout loyer dû au Propriétaire doit être réglé.
- e. Un avis de résiliation légal écrit doit avoir été soumis au bureau.

17. **Il est obligatoire d'avoir de l'assurance de locataire et la preuve de celle-ci doit être donnée au bureau d'A.T.M.J. Properties Inc.**

Nous sommes conscients et comprenons que l'assurance du propriétaire ne couvre pas le locataire et il m'a été recommandé par le propriétaire de contacter mon agent d'assurances pour obtenir la couverture correcte pour me protéger et cela est mon devoir légal d'avoir une police d'assurance pour les locataires.

18. Une fois que vous nous avez transmis l'avis de résiliation du bail, nous avons le droit de montrer votre appartement dès ce moment, et, jusqu'à ce que celui-ci soit loué sans d'avis antérieurs exigés. **Alors, l'appartement doit être propre et présentable en tout temps.**

19. **FUMAGE** : Moi, je comprends et est d'accord que ce logement est pour des non-fumeurs.

20. Le dépôt de garantie est tenu par le Médiateur des loyers et ne peut pas être utilisé pour le dernier paiement du loyer.

21. La cuisson dans l'huile, que ce soit dans une casserole, un pot ou une friteuse couvert ou non, est un sérieux risque d'incendie et est strictement interdite.

Initial(s)

LES HABITANTS SOUSSIGNÉS RECONNAISSENT PAR LA PRÉSENTE AVOIR LU ET COMPRIS CES RÈGLES ET ACCUSENT LA RÉCEPTION DU PRÉSENT DOCUMENT.

LOCATAIRE : _____ DIRECTEUR : _____

LOCATAIRE : _____

DATE : _____